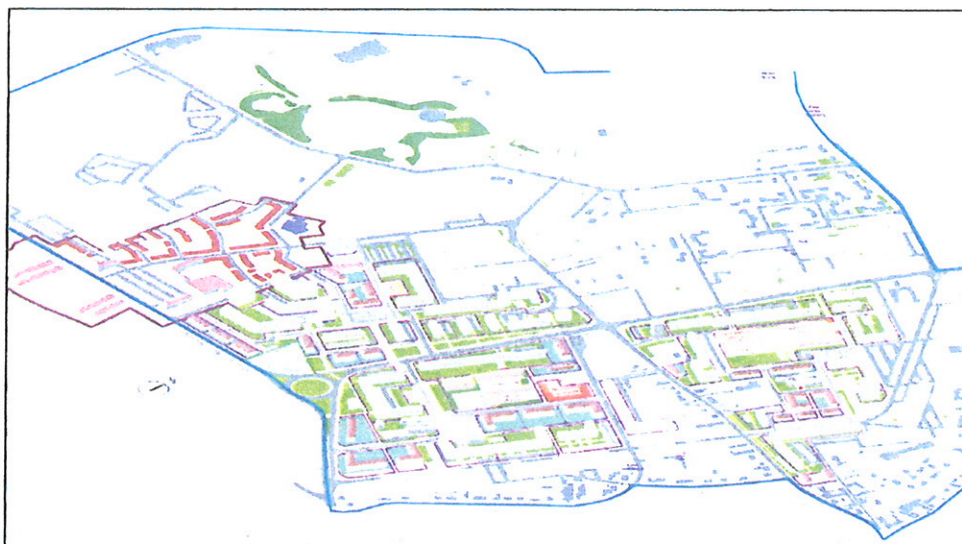


# AVENANT SIMPLIFIE N° 2 A LA CONVENTION D'AVRIL 2005

## Projet de rénovation urbaine des Quartiers Nord de Blois



## **PREAMBULE**

Le programme de reconstruction que les bailleurs sociaux se sont engagés à mettre en œuvre dans le cadre de la convention de rénovation urbaine des quartiers Nord de Blois, nécessite quelques adaptations mineures en termes de localisation d'opérations ou de volume de logements.

Ces ajustements de programme ne remettent en cause ni l'objectif global de reconstitution de l'offre de logements sociaux, ni son financement.

-----

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, en date du 20 mars 2007,

### **Il est convenu entre :**

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ci-après dénommée l'ANRU, représentée par son délégué territorial,

et

La ville de Blois, représentée par son maire, porteur de projet,

et

La Communauté d'Agglomération Agglopolys, représentée par son président,

et

Les bailleurs sociaux, OPAC de Loir-et-Cher, SA « Loir-et-Cher Logement », SA « Jacques Gabriel », représentés par leur président,

et

L'Etat, représenté par le Préfet de Loir-et-cher, responsable de la mise en œuvre de la rénovation urbaine dans le département,

### **ce qui suit :**

La convention n° 054 pour la rénovation urbaine des quartiers Nord de Blois, en date du 26 avril 2005, complétée par l'avenant général du 7 novembre 2007, et son annexe financière sont ainsi modifiées :

### Modification n° 1

- famille d'opérations : création de logements sociaux
- objet : changement de site et réduction du nombre de logements d'une opération de construction
- description : l'opération de 15 PLUS-CD prévue initialement sur le site Dequoy à Blois-Vienne sera réalisée dans le lotissement de la Renardière à Blois-Vienne pour un nombre de logements ramené à 8 PLUS-CD.

L'annexe financière est modifiée comme suit :

Libellé opération	Commentaire	Mo	Base de financement prévisionnel	subvention ANRU	% sub. ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Blois-Dequoy	15 PLUS-CD	JG	1 506 000	344 547	23 %	2007	1

devient :

Blois-Renardière	8 PLUS-CD	JG	803 200	183 758	23%	2007	1
Blois	7 PLUS-CD	JG	702 800	160 789	23%	2007	1

### Modification n° 2

- famille d'opérations : création de logements sociaux
- objet : réduction du nombre de logements d'une opération de construction
- description : l'étude du projet sur le site Diamond Board à la Chaussée St Victor oblige la SA « Jacques Gabriel » à revoir à la baisse le nombre de logements de ce programme qui passe ainsi de 23 à 20 PLUS.

L'annexe financière est modifiée comme suit :

Libellé opération	Commentaire	Mo	Base de financement prévisionnel	subvention ANRU	% sub. ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
La Chaussée St/V Diamond Board	23 PLUS	JG	2 270 523	227 052	10 %	2008	2

devient :

La Chaussée St/V Diamond Board	20 PLUS	JG	1 974 368	197 437	10 %	2008	2
Agglomération	3 PLUS	JG	296 155	29 615	10 %	2008	2

### Modification n° 3

- famille d'opérations : création de logements sociaux
- objet : modification du nombre de logements de deux opérations de construction
- description : l'étude du projet de St Sulpice (la Treille) permet à la SA « Loir et Cher Logement » de réaliser 12 PLUS au lieu de 10 prévus à la convention.

L'annexe financière est modifiée comme suit :

Libellé opération	Commentaire	Mo	Base de financement prévisionnel	subvention ANRU	% sub. ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Saint Sulpice la Treille	10 PLUS	LCL	1 100 000	90 760	8 %	2007	2
Agglomération	31 PLUS	LCL	3 112 400	132 556	4 %	2010	1

devient :

Saint Sulpice la Treille	12 PLUS	LCL	1 320 000	99 312	8 %	2007	2
Agglomération	29 PLUS	LCL	2 911 600	124 004	4 %	2010	1

### Modification n° 4

- famille d'opérations : création de logements sociaux
- objet : changement de site d'une opération de construction
- descriptif : l'opération de la SA « Loir et Cher Logement » de 15 PLUS-CD prévue en centre-ville de Blois est partiellement remplacée par la réalisation de 10 PLUS-CD rue E.Belin à Blois.

L'annexe financière est modifiée comme suit :

Libellé opération	Commentaire	Mo	Base de financement prévisionnel	subvention ANRU	% sub. ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Blois Centre-ville	15 PLUS-CD	LCL	1 506 000	282 216	19 %	2010	1

devient :

Blois E. Belin	10 PLUS-CD	LCL	1 004 000	188 144	19 %	2010	1
Blois centre-ville	5 PLUS-CD	LCL	502 000	94 072	19 %	2010	1

### Modificatif n° 5

- famille d'opérations : création de logements sociaux
- objet : identification d'un site de construction
- descriptif : sur le programme de 65 logements PLUS prévus hors Blois, l'OPAC en a identifié 2 sur la commune de la Chaussée Saint Victor (rue du Château d'eau).

Libellé opération	Commentaire	Mo	Base de financement prévisionnel	subvention ANRU	% sub. ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Agglomération	65 PLUS	OPAC	7 379 201	737 920	10 %	2010	1

devient :

La Chaussée St Victor (rue du Château d'eau)	2 PLUS	OPAC	227 052	22 705	10 %	2010	1
Agglomération	63 PLUS	OPAC	7 152 149	715 215	10 %	2010	1

### Modificatif n° 6

- famille d'opérations : création de logements sociaux
- objet : réduction du nombre de logements d'une opération de construction
- description : après étude du projet, l'opération de Blois-Puy Cuisy oblige la SA « Jacques Gabriel » à ramener de 16 à 15 le nombre de logements PLUS-CD.

Libellé opération	Commentaire	Mo	Base de financement prévisionnel	subvention ANRU	% sub. ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Blois-Puy Cuisy	16 PLUS-CD	JG	1 606 400	367 516	23 %	2007	1

devient :

Blois-Puy Cuisy	15 PLUS-CD	JG	1 506 000	344 546	23 %	2007	1
-----------------	------------	----	-----------	---------	------	------	---

## Modificatif n° 7

- famille d'opérations : création de logements sociaux
- objet : modification du nombre de logements de deux opérations de construction
- descriptif : l'étude du projet de construction Chemin des Landes à Blois, conduit l'OPAC à réaliser sur ce site 9 PLUS-CD au lieu des 8 prévus ; en contrepartie, le projet rue Perrin passera de 8 PLUS-CD à 7.

Libellé opération	Commentaire	Mo	Base de financement prévisionnel	subvention ANRU	% sub. ANRU	Année de démarrage	Semestre de démarrage
Blois-Chemin des Landes	8 PLUS-CD	OPAC	761 600	150 515	20 %	2007	1
Blois-rue J. Perrin	8 PLUS-CD	OPAC	1 028 413	174 830	17 %	2008	2

devient :

Blois-Chemin des Landes	9 PLUS-CD	OPAC	856 800	169 329	20 %	2007	1
Blois-rue J. Perrin	7 PLUS-CD	OPAC	899 861	152 976	17 %	2008	2

Fait à Blois le **05 SEP. 2008**

Le Préfet de Loir-et-Cher  
délégué territorial de l'ANRU



**Philippe GALLI**

Le Président d'Agglopolys

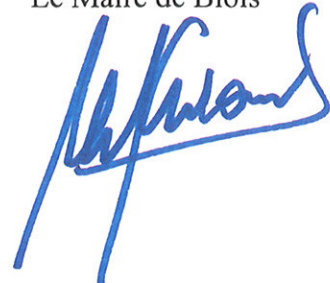


**C. Deguelle**

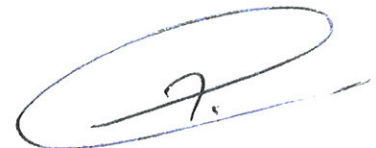
Le Président de Loir-et-Cher Logement



Le Maire de Blois



Le Président de l'OPAC 41



Le Président de Jacques Gabriel

